

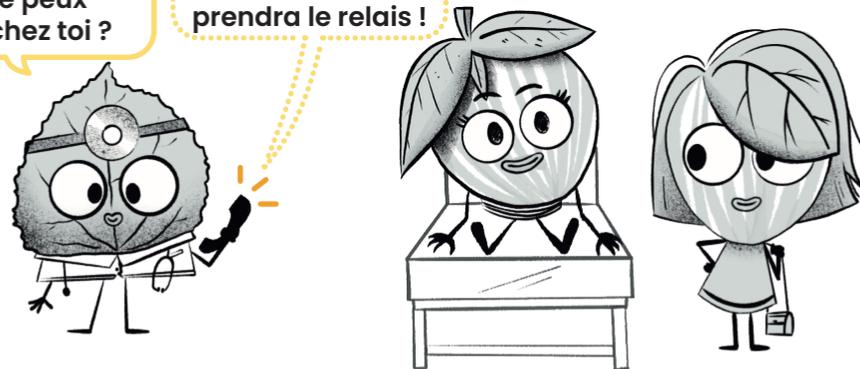
Collaboration

Apprenons à nous connaître, partageons nos connaissances, nos expériences et nos compétences

La collaboration entre le patient, son entourage et le réseau des acteurs de soins est primordiale pour assurer la meilleure transition possible. Pour chaque situation, favorisons la coordination avec les services spécialisés.

Noisette aura besoin d'adapter son domicile, je peux l'orienter chez toi ?

Bien sûr, on prendra le relais !



Le saviez-vous ?

Toute collaboration peut être remise en question si on ne se sent pas respecté dans un accompagnement. Nous sommes **libres de changer de service d'aide et de soins** à tout moment.

(Loi des droits du patient, 2002)

Vous avez des questions ?

- ➔ Adressez-vous à vos **soignants habituels** ou **vostra Mutuelle**.
- ➔ Consultez le **site internet de la Fédération Wallonne des Soins Palliatifs**.
www.soinspalliatifs.be
- ➔ Contactez la **Plate-Forme de Soins Palliatifs, l'équipe de soutien à domicile ou l'équipe mobile intra-hospitalière de soins palliatifs** de votre région.

Le saviez-vous ?

- Le **service social ou financier de l'hôpital** vous aide en cas de difficultés sociales ou financières ainsi que pour préparer le retour à domicile.
- Les **coordinations de soins et d'aides à domicile de votre région ou de votre mutuelle** organisent et mettent en place les aides pour toute personne souhaitant rester ou réintégrer son domicile. Elles peuvent être médiateurs entre les services et organiser des réunions de concertation avec le médecin traitant selon les besoins médicaux.

Pour en savoir plus n'hésitez pas à participer à nos **séances d'informations !**

Plate-Forme de Concertation en Soins palliatifs du Hainaut oriental

Boulevard Zoé Drion, 1 - 6000 Charleroi

071/92.55.40

soins.palliatifs@skynet.be

www.palliacharleroi.be



Tous ensemble,



Facilitons les changements entre lieux de vie et de soins dans la maladie grave et les soins palliatifs.

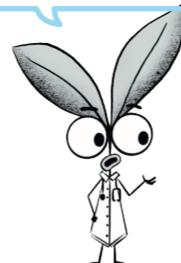


Communication

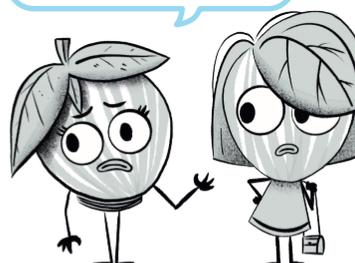
Prenons le temps d'échanger et de nous comprendre pour faciliter les transitions entre lieux de vie et de soins

S'assurer que l'on a été bien compris et transmettre des informations claires est primordial pour la prise de décisions. Faire part de nos souhaits et de notre vécu permet d'améliorer les discussions et compromis parfois nécessaires entre le patient, ses proches et le personnel soignant.

Voilà ce que je vous propose. Vous avez bien compris ?



Non, pouvez-vous me réexpliquer ?



Est-ce qu'il n'y aurait pas d'autres options ?



Ajoutons de la vie aux jours !

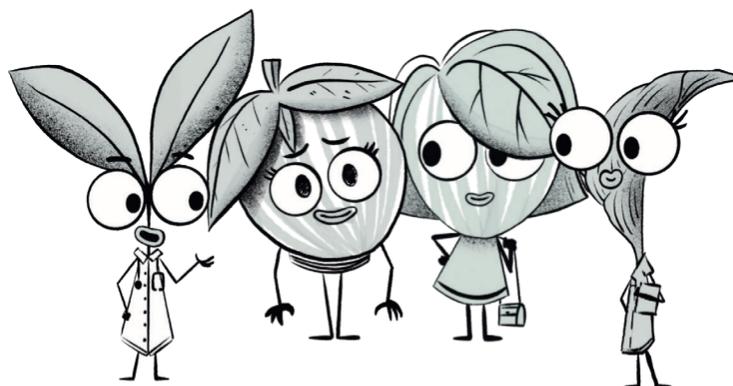
Les soins palliatifs ne sont pas là uniquement à la porte de la mort, ils visent à assurer le **confort** du patient et de son entourage et à optimiser leur **qualité de vie**, depuis le diagnostic d'une maladie incurable jusqu'à la fin de vie. L'accompagnement palliatif prend en considération les **aspects physiques, psychologiques, sociaux et spirituels** de la personne.

Le patient au CENTRE

Impliquons le patient dans un projet de soins et de vie construit ensemble

Le patient est une personne à qui l'on prodigue des soins. Il est l'acteur principal de sa santé ! En tant que proches et soignants, respectons les droits du patient et ses souhaits sans imposer les nôtres.

Nous ferons en fonction de ce que tu décides et nous t'épaulerons.



Le saviez-vous ?

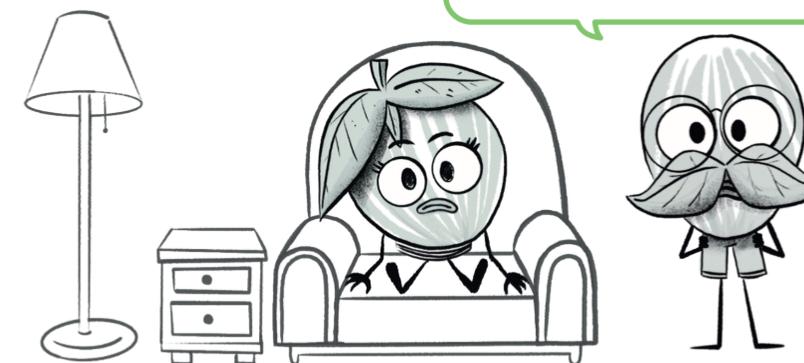
Désigner un représentant et/ou une personne de confiance : un patient a la possibilité de désigner une personne de confiance afin d'être soutenu dans le respect de ses droits. Mais seul le mandataire pourra exercer ces droits et prendre des décisions lorsque le patient ne sera plus en mesure de le faire pour lui-même.

Anticipation

Préparons les transitions entre lieux de vie et de soins le plus tôt possible

Suivre l'évolution de son état de santé et penser à l'avenir aide à réduire le stress généré par l'urgence. Mettre au courant et s'informer des prochaines étapes et des possibilités d'action permet de se préparer.

Et si ce n'est plus possible à la maison, qu'est-ce qu'on fait ?



Conseils pratiques :

- Remplir une "fiche d'urgence" avec les informations du patient, les contacts et les demandes spécifiques éventuelles en cas d'urgence. Affichez-là à un **endroit visible** à tous.
- Rédiger ses **volontés et son plan de soins par écrit** : Vous pouvez rédiger vous-même certaines volontés ou remplir des **formulaires déjà existants** en étant accompagné par un médecin ou un autre soignant si vous en avez besoin.